



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Marsan

Accusé de réception en préfecture
N° 2026003-DEC_2026003-AU
2026003-DEC_2026003-AU

N° d'enregistrement
2026-003

Décision de virement de crédits accord fongibilité des fonds de
7,5%-VC 1

Le Président du SICTOM du Marsan,

VU, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, ses articles L 2322-1 et L 2322-2 ;

VU la délibération du Comité Syndical N°7 du 20 mars 2023 : vote du budget et les nouvelles dispositions relatives aux articles spécialisés ;

VU la délibération du Comité Syndical N°4b du 14 novembre 2022 : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections d'investissement et de fonctionnement déterminées à l'occasion du budget ;

DECIDE

De faire les virements de crédits suivant l'état VC 1 annexé.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, les mandats afférents aux dépenses imprévues seront imputés sur les natures et opérations correspondantes auxdites dépenses. Cette décision sera transmise au comptable afin qu'il ait connaissance de ces modifications de crédits.

DIT

Qu'il sera rendu compte de cette décision au prochain Comité Syndical.

Madame la Directrice et Monsieur le Comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

A Saint Perdon, le 03 avril 2026

Le Président,



Acte télétransmis électroniquement le 10/04/2026
Publié le 14/04/2026
Identifiant unique : 040-254000847-20260403-DEC_2026001-AU
Par délégation, la Directrice : Julie MORANT



DELIBERATIONS DM 1

OPERATION OU CHAPITRE	LIBELLE OPERATION	IMPUTATION	MONTANT POSITIF	MONTANT NEGATIF
	TOTAL INVESTISSEMENTS		1 500,00	0,00

OPERATION OU CHAPITRE	LIBELLE OPERATION	IMPUTATION	MONTANT POSITIF	MONTANT NEGATIF
611-ARRET TECHNIQUE	Arrêt technique	611-7213-0106 ARRET TECHNIQUE		1 500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	673-020-0102	1 500,00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT		1 500,00	1 500,00

BP 2026 INVESTISSEMENT
 Nouveaux crédits
CREDITS D'INVESTISSEMENT APRES DELIBERATION DM 1
 15 368 299,45
15 368 299,45
 15 368 299,45

BP 2026 FONCTIONNEMENT
 Nouveaux crédits
CREDITS DE FONCTIONNEMENT APRES DELIBERATION DM 1
 17 787 926,02
17 787 926,02
 17 787 926,02